

# LA LOI D'EDUCATION

---

## ENCOURAGEMENT A L'INSTRUCTION PRIMAIRE

---

### UNE MESURE POPULAIRE ET PROGRESSIVE

---

Un des premiers articles du programme de l'honorable M. Flynn, c'était l'encouragement à l'instruction primaire, et il a tenu à honneur de remplir cette partie de son programme aussi efficacement que possible.

La loi qu'il a fait voter à la dernière session, après avoir prononcé un chef d'œuvre oratoire qui lui a valu les applaudissements enthousiastes de la Chambre tout entière, a été saluée avec joie par tous les amis de l'éducation dans la province de Québec. Le but du premier ministre a été de venir en aide aux enfants du peuple et de mettre à leur portée, plus largement, les bienfaits de l'instruction.

En même temps, le premier ministre a voulu secourir la classe si intéressante et trop négligée des instituteurs, en accordant aux plus méritants d'entre eux des primes qui seront à la fois pour eux, un aide matériel et un honneur.

Relever le niveau de l'enseignement, venir en aide aux municipalités pauvres, répandre davantage les bienfaits de l'instruction primaire, donner une impulsion nouvelle à notre système scolaire, tel a été le but que s'est proposé le premier ministre, dans ce projet de loi.

Il est inutile d'entrer dans de longs détails sur cette mesure. Elle créait pour l'instruction primaire une dotation de 1,500,000 acres de terre, dont le prix devra former un fonds qui, à 4 p. c. devra produire une somme de \$60,000. Ce capital et son revenu constitueront le fonds des écoles élémentaires.

La clause 3 de cette loi parle par elle-même : " Le revenu du dit fonds, y lisons-nous, sera employé à développer l'instruction élémentaire dans les municipalités pauvres, à aider les écoles dont sont appelés à bénéficier les classes ouvrières dans les cités et les villes, à améliorer les conditions des instituteurs des écoles élémentaires et des écoles modèles, à fournir gratuitement des livres de classes, et généralement, à répandre d'une manière plus efficace l'instruction élémentaire dans toute la province."